

APRES LA 4^{ème}

La grande majorité des élèves de 4^{ème} sont appelés à passer en 3^{ème} générale dans leur collège. Bien que la classe de 4^{ème} ne soit pas un palier d'orientation, pour les élèves ne souhaitant pas faire une 3^{ème} générale, des solutions plus adaptées à leurs difficultés ou à leur projet existent.

3^{ème} Prépa-Métiers

Public :

Elèves de 4^{ème} souhaitant s'orienter vers la voie professionnelle (CAP - Bac Pro) après la 3^{ème} et scolairement fragiles.

Contenu :

Les élèves ont les mêmes enseignements qu'en 3^{ème} générale (sauf l'éducation musicale) mais adaptés au niveau de chacun. Une nouvelle matière est ajoutée : la découverte professionnelle, dont le but est de découvrir plusieurs champs professionnels en faisant différentes activités : stages (de 1 à 4 semaines en fonction des établissements), visites d'entreprises, de lycées, de CFA, recherches au CDI, questionnaires d'intérêts... Ils travaillent aussi sur leur projet d'orientation. En fin d'année, les élèves passent le Diplôme National du Brevet.

Lieu (à proximité) :

- Lycée Professionnel l'Argensol à Orange
- Lycée Professionnel A. Briand à Orange
- Lycée Professionnel Montesquieu à Sorgues
- Lycée Professionnel Domaine d'Eguilles à Vedène
- Lycée Professionnel Schuman à Avignon
- Lycée Professionnel M. Casarès à Avignon
- Lycée Professionnel V. Hugo à Carpentras
- Lycée Professionnel J. H. Fabre à Carpentras
- Lycée Professionnel F. Revoul à Valréas
- Collège D'Arbaud à Vaison la Romaine

Conditions d'entrée : Décision de passage en 3^{ème} par le conseil de classe et sélection sur dossier.

- **En avril :** Le professeur principal donne un dossier aux élèves intéressés. La famille et l'équipe éducative du collège le remplissent.
- **En mai :** le dossier et les bulletins de 4^{ème} sont envoyés par le collège à une commission départementale.
- **En juin :** En fonction du dossier et des places en 3^{ème} Prépa Métiers, la commission départementale sélectionne les élèves. Le collège avertit les familles de leur affectation ou non en 3^{ème} Prépa Métiers, après le conseil de classe du troisième trimestre.

Poursuite d'études :

Bac Professionnel ou CAP en lycée professionnel ou par apprentissage (très rarement vers la seconde générale et technologique).

3^{ème} de l'enseignement agricole :

▪ **En Lycées Agricoles publics ou privés :**

Public :

Élèves de 4^{ème} scolairement fragiles souhaitant s'orienter principalement vers la voie professionnelle après la 3^{ème} et découvrir le secteur professionnel de l'Agriculture.

Contenu :

Modules de découverte professionnelle dans le domaine agricole. Remise à niveau scolaire.
3 semaines de stages par an.
A la fin de l'année, les élèves passent le Diplôme National du Brevet.

Lieu :

- LPA la Ricarde à l'Isle sur la Sorgue (lycée public ; Tel. 04 90 38 03 35)
- LPA les Chênes à Carpentras (lycée privé ; Tel. 04 90 63 07 70)
- LPA St Dominique à Valréas (lycée privé ; Tel. 04 90 35 03 40)
- ACAF/MSA à Vaison la Romaine (lycée privé ; Tel. 04 90 36 01 41)

▪ **En Établissements Privés en Alternance - Maisons Familiales et Rurales (MFR):**

Public :

Élèves de 4^{ème} scolairement fragiles souhaitant s'orienter principalement vers la voie professionnelle après la 3^{ème} et souhaitant un enseignement plus concret basé sur l'alternance.

Contenu :

Scolarité en alternance : 1 semaine de cours / 1 ou 2 semaines de stages (les domaines professionnels des stages sont en partie libres). Modules de découverte professionnelle dans le domaine agricole.
A la fin de l'année, les élèves passent le Diplôme National du Brevet.

Lieu (à proximité) :

- Maison Familiale et Rurale « La Denoves » à Monteux (Tel. 04 90 66 20 81)
- Maison Familiale et Rurale de Richerenches (Tel. 04 90 28 00 21)
- Maison Familiale et Rurale de Barbentane (Tel. 04 90 95 50 04)

Conditions d'entrée pour les lycées agricoles et les MFR :

Avoir 14 ans avant le 31 décembre 2020 (pour les MFR). Avoir la décision de passage en 3^{ème} par le conseil de classe du troisième trimestre de 4^{ème}.

La famille doit prendre contact directement avec l'établissement désiré (public ou privé) dès le mois de mars. Le lycée fait lui-même sa sélection en fonction du dossier et d'un entretien avec le jeune et sa famille.

Poursuites d'études :

Bac Professionnel ou CAP dans le domaine de l'Agriculture ou autres, en lycée professionnel ou par apprentissage (très rarement vers la seconde générale et technologique).

Apprentissage

Pour des élèves de 16 ans ayant un projet professionnel précis, possibilité de préparer un **CAP** en apprentissage ; en **CFA** (centre de formation des apprentis) , les familles doivent entreprendre les démarches.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter le Professeur Principal ou la Psychologue - Conseil en Orientation du collège.